



Chadoin Olivier

Construction sociale d'un corps professionnel et féminisation : le cas du métier d'architecte au tournant des années 90

Pour citer l'article

Chadoin Olivier, « Construction sociale d'un corps professionnel et féminisation : le cas du métier d'architecte au tournant des années 90 », dans *revue $\mathcal{I}$ Interrogations ?*, N°5. L'individualité, objet problématique des sciences humaines et sociales, décembre 2007 [en ligne], <https://revue-interrogations.org/Construction-sociale-d-un-corps> (Consulté le 3 juillet 2024).

ISSN 1778-3747

Tous les textes et documents disponibles sur ce site sont, sauf mention contraire, protégés par la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France](#).



Introduction

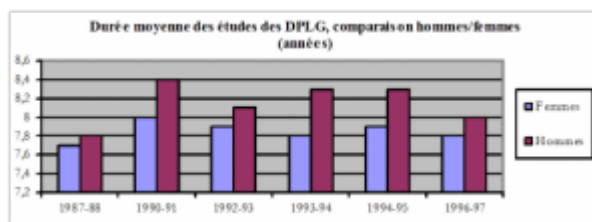
Les groupements professionnels, tel celui des architectes, exercent, sur leur composition sociale de leur structure, une sélection de propriétés sociales de manière à assurer la conservation de la valeur distinctive du titre qui les qualifie. Aussi, dès lors que leurs effectifs augmentent et qu'ils accueillent de nouveaux profils, ce sont les bases d'une représentation et d'une cohésion professionnelle qui sont en jeu. En ce sens, la féminisation de la profession d'architecte offre un cas exemplaire.

L'analyse de ce phénomène permet d'illustrer au plus près les effets de l'entrée de nouveaux traits sociologiques dans un groupe professionnel. Ce faisant l'observation invite à davantage de précautions quant à l'usage de la notion de profession, notamment en réinjectant la question de la lutte que se livrent les professionnels autour de la dénomination « architecte » qui ne fonctionne pas seulement comme une garantie de compétence technique mais aussi comme un capital symbolique [1], une garantie de dignité sociale.

La féminisation comme source interne de diversification

Comme d'autres univers professionnels, le monde de l'architecture demeure tant dans son organisation que dans ses représentations les plus communes marqué par un point de vue foncièrement masculin. Jusqu'à une période relativement récente, les ateliers d'architecture, principaux lieux d'apprentissage et de socialisation aux normes et valeurs de cette profession, restaient fermés aux femmes et seules quelques pionnières ont pu y pénétrer. Pour exemple, en 1960, il y avait encore seulement 0,8 % de femmes inscrites à l'Ordre des architectes.

Néanmoins, après la réforme de 1968 (dite « Malraux »), la situation des effectifs féminins des écoles d'architecture s'est rapidement débloquée et le pourcentage de femmes Diplômées Par Le Gouvernement (DPLG) qui était déjà de 15% en 1977 passe, dès 1993, à 43% [2], dans un mouvement de croissance continue. Si l'ouverture du système d'enseignement a donc eu des effets réellement visibles en matière d'accès des femmes à la formation d'architecte, elle cache cependant un écart qui mérite interrogation : en 1996, alors que la part des femmes diplômées est d'environ 42%, seulement 16 % de femmes sont inscrites sur les tableaux de l'institution ordinaire. Entrées tardivement en profession, non seulement celles-ci constituent la part la plus jeune de l'effectif professionnel (27,7% ont moins de 40 ans) mais elles sont plus présentes dans les modes d'activités les moins traditionnels de la profession. Pour preuve, elles exercent moins souvent en tant qu'architecte libéral ou associé que les hommes (74% contre 84%) et elles présentent un taux de salariat deux fois plus élevé que celui des hommes (14,2% contre 7,4% [3]). Par ailleurs, lorsqu'elles ne renoncent pas à exercer la profession d'architecte dans sa forme canonique, une frange importante d'entre elles travaillent « *dans l'ombre d'un architecte* » [4] sans être inscrites à l'Ordre, ou se voient attribuer les tâches les moins valorisées dans des agences à l'organisation et aux rythmes très masculins. Parallèlement, elles sont nombreuses à se diriger vers les positions salariées de l'administration publique [5] où sont recensées 4,2% de femmes pour 3,1% d'hommes architectes. Par conséquent, on observe qu'elles se dirigent plutôt vers les professions salariées liées à l'urbanisme. De même, elles suivent les formations complémentaires au DPLG les plus liées à ce vaste secteur [6]. Autrement dit, les étudiantes font leurs études plus rapidement mais ont tendance à cumuler les diplômes (capitalisation scolaire), tandis que les étudiants font de leur côté leurs études moins rapidement mais perpétuent l'alternance agence/école pour « faire la place » et donc cumuler les relations utiles à leurs investissements futurs dans la profession (capitalisation sociale).



Finalement, il se dessine une opposition entre des secteurs majoritairement investis par les hommes et des secteurs où les femmes sont plus présentes. Cette division n'est d'ailleurs pas absente des esprits puisque les jeunes diplômées confient établir une distinction entre « *l'architecture pure* » et les autres modes d'exercice.

En 1980, une revue d'architecture notait : « *De nouvelles spécialités se créent, qui sont plus accessibles aux femmes, parce que ce sont des champs nouveaux et parce qu'il s'agit de tâches facilement considérées comme féminines : travail d'études, de gestion, de conseil, de pédagogie, d'animation, d'information, d'aménagement intérieur.* » [7] Tout se passe comme si cette dichotomie relevait en fait d'un classement allant depuis l'exercice de l'architecture en libéral vers les formes les plus « impures », c'est-à-dire les moins proches de la confection du projet et du statut libéral (les métiers de l'urbanisme, plus tournés vers la maîtrise d'ouvrage et les études préalables, que vers la maîtrise d'œuvre et « l'architecture vive »). Or, on constate que ce sont les femmes architectes qui, statistiquement, sont les plus fréquemment portées à s'orienter vers les secteurs dits « impurs », c'est-à-dire les moins légitimes du point de vue des valeurs dominantes de la profession. Ainsi, sont-elles par exemple, nombreuses dans des positions salariées en général et dans le secteur public en particulier [8].

Situation professionnelle type et sexe [9]

	Architecte libéral	salarié d'agence	salarié privé	salarié public	travailleur indépendant	total
Hommes	56,7 %	18,2 %	9,2 %	12,9 %	3 %	100
Femmes	30 %	23,1 %	15,6 %	25,8 %	5,4 %	100
Total	48,2 %	19,8 %	11,3 %	17 %	3,7 %	100

Source : Enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en architecture, DAU, 1995

Le terme « féminisation » recouvre donc un ensemble relativement homogène de positions et de trajectoires symptomatiques de l'entrée et de la réception d'un nouveau profil sociologique dans le champ architectural. Plus précisément, la féminisation apparaît comme un élément prépondérant pour l'éclairage des mécanismes qui aujourd'hui dirigent les discussions autour de la réorganisation de la profession d'architecte [10].

L'architecture et le « frou frou »

Au surplus, cette entrée des femmes en profession n'est pas sans susciter de réactions chez leurs confrères de sexe masculin. Dans un monde lié à l'image du chantier et des relations aux artisans, les réserves à l'égard des capacités féminines en matière d'architecture sont encore nombreuses. Parmi les réactions les plus vives et significatives on peut encore entendre : « *Mais que voulez-vous qu'une femme foute dans ce métier ! C'est pas la peine de se pointer sur les chantiers en jupe et de monter les échafaudages, ce n'est pas sérieux !* » (architecte libéral). De la même façon, on peut encore voir quelques enseignants en architecture émettre des réserves quant à la capacité de la « *nature féminine* » à « *lire dans l'espace* ». D'autres professionnels, pleins d'une sincère bonne volonté, considèrent, *a contrario*, que les femmes ont quelque chose à apporter à l'architecture et n'hésitent pas à user des perceptions communes des fameuses qualités féminines pour appuyer leur point de vue. Les femmes seraient, disent-ils, « *plus sensibles* », elles auraient des facultés spéciales « *pour l'aménagement et la décoration intérieure* », « *le logement ordinaire* ». Aussi, nombre d'oppositions présentes dans la pensée architecturale [11] apparaissent comme des enregistrements ou des « transfigurations savantes » des divisions communes du monde social qui partagent le monde entre un extérieur masculin et un intérieur féminin.

Autrement dit, lorsqu'il n'y a pas fermeture proclamée, les dispositions mentales et les oppositions binaires (intérieur/extérieur, courbe/droit, etc.) du masculin et du féminin [i] inclinent la profession à attribuer aux femmes les tâches qu'elle valorise le moins (aménagement intérieur, décoration, architecture domestique). Pour exemple, l'architecte Claude Parent, dans son autobiographie, attribue au féminin à la fois la courbe et le « frou-frou », qu'il oppose à la rectitude de l'architecture moderne, mais aussi au conservatisme incarné par la permanence du foyer contre le progrès de l'architecture : « *Dans l'exercice de cet adoucissement décadent de l'architecture française, la femme a tenu un rôle capital. Gardienne des traditions du foyer, dictateur intra-muros, elle n'a cessé depuis le XVIIIe siècle d'apaiser, d'éroder les passions créatrices et leurs actions dévastatrices. L'aventure architecturale n'est pas de son fait. La permanence des structures surannées du vécu, l'apaisement de l'ambiance intérieure du logement, le frou-frou, le moelleux, le doré sont pour elle les plus sûrs garants de la pérennité familiale et sociale.* » [12]

Le « pur » et « l'impur » : être architecte en dehors du monde libéral

Comme on l'a vu, en corollaire d'une féminisation de la profession, les places salariées se développent de façon remarquable dans une profession où le statut libéral a largement constitué la norme. Vraisemblablement, cette évolution vers le salariat se confirme puisqu'en 1975, un diplômé sur 10 exerçait sa profession comme salarié dans le secteur public pour un sur 5 en 1993.

Or, dans une profession dont le caractère libéral est affirmé par le triptyque « indépendance, confiance, responsabilité » et où la dimension essentielle de l'exercice est donnée par la création et la conception du projet, l'exercice salarié ne fait pas l'objet d'un classement très favorable dans l'échelle du prestige professionnel. Tout se passe donc comme si la profession, en réponse à l'arrivée d'individus dont les caractéristiques sont susceptibles de dévaloriser la fonction, avait procédé à une redistribution des tâches selon que celles-ci sont plus ou moins valorisées et valorisantes. En bref, aux hommes « *l'architecture pure* » en libéral, aux femmes l'exercice salarié des métiers de l'urbanisme et de l'architecture. Ainsi c'est en particulier par une différenciation des fonctions qui « peuvent » être occupées par des femmes et qui « doivent » être occupées par des hommes que le corps professionnel réagit [13]. Compris comme tel, le processus de féminisation est à mettre en relation avec l'instauration d'une reconfiguration identitaire de la profession et l'institution d'une nouvelle « division morale du travail » [14] entre le « pur » et « l'impur ».

Pourtant, dans l'ordre des représentations, le titre d'architecte reste « un » : il ouvre à l'exercice et à la revendication de l'identité d'architecte à tous les diplômés quelle que soit la fonction qu'ils exercent. En cela, la féminisation met donc en cause la représentation unitaire de la profession construite sur la sélection des profils sociologiques de ses membres. La vision d'une identité dominante fondée sur la figure du travail libéral est alors au principe d'un sentiment de crise qui fait des places salariées des positions sociales en porte-à-faux et conduit à assimiler féminisation et précarisation. Par référence à un modèle idéalisé, une « *conception fondamentaliste du métier* » [15], selon lequel un véritable architecte est un homme, concepteur et libéral, une partie de la profession risque, par-là, d'être disqualifiée par ses pairs. Ainsi, l'architecte Xavier Arsène Henry donne-t-il dans son autobiographie une étonnante définition de la grandeur de l'architecte salarié : « *Nous ne pouvons ni ignorer, ni dédaigner ceux qui n'ont pas choisi la route de l'exercice libéral. A chacun, selon ses dons, ses facultés, ses goûts, son potentiel d'acharnement et la liberté d'ordonner son existence comme il le souhaite après avoir bien mesuré le territoire de ses options. Limiter son intervention en endossant le statut de salarié est tout à fait honorable. Le contrat d'obéissance, la noblesse de servir, l'acceptation d'être le serviteur sont autant de conditions qui ne manquent pas de grandeur. Confrères ! Apôtres de l'exercice libéral de notre métier de créateurs, conservons jalousement, au milieu d'un monde hostile cet esprit de liberté au service de l'art !* » [16]

Les angles morts de la notion de profession

Ce qu'interroge donc la féminisation de cette profession, c'est bien d'abord les effets de la réception de nouveaux traits sociologiques dans la construction sociale d'un corps professionnel, et ensuite l'incapacité à saisir ces changements autrement que sous la forme de la « crise » dès lors qu'on use de la notion de profession.

Les écoles d'architecture, devenues plus autonomes, en laissant entrer un nombre plus grand d'étudiants et en ayant différencié les enseignements (tout en délivrant un titre indifférencié), semblent en fait avoir mis en place les conditions préalables à une modification de la correspondance titre/territoire. A cet égard le groupe professionnel est dans une situation particulière : comment refaire de l'unité symbolique (« être architecte ») là où s'est installé une diversité d'exercice.

Pour tout dire, la force symbolique du titre et sa représentation historique demeurent dans les esprits alors qu'elle est mise en cause par la réalité des transformations actuelles. Ainsi, les discours des professionnels face à cette crise semblent être largement structurés par un espèce « d'inconscient historique » de la profession. C'est ainsi que nombre de diplômés DPLG qui exercent dans d'autres secteurs que la maîtrise d'œuvre libérale ont à gérer un décalage entre la définition historique de leur titre et la réalité de leurs pratiques [17]. Mais sans doute faut-il rappeler ici l'efficacité symbolique du titre (« être architecte » tout de même !) qui mieux qu'une qualification technique permet une diversité de positionnements que d'aucuns nomment « diversification ».

Ainsi, si comme le note Florent Champy, « *le nombre de plus en plus élevé de femmes constitue un indice de la*

faiblesse de la profession, comme l'incapacité de cette dernière à contrôler sa démographie » [18], il reste que l'entrée des femmes en architecture est un processus ambigu : d'un côté, il est un des moteurs de la dispersion de cette profession, mais de l'autre, il étend la gamme des positions occupées par cette profession. Aussi, n'y a-t-il pas de causalité mécanique entre dépréciation du statut et féminisation, sauf à endosser le point de vue dominant de cette profession et une vision de ce métier réduite aux tâches de conception en libéral ; vision normative engagée par la référence au modèle de la « profession établie » qui est au principe de la disqualification des postes occupées par les femmes.

Bibliographie

Adams Ann-marie, Peta Tancred (2002), *L'architecture au féminin, une profession à redéfinir*, Montréal, Editions du remue-ménage.

Arsene Henry Xavier (1999), *Revenons il se fait tard... le long voyage d'un architecte, 1918-1998*, Paris, L'Harmattan.

Biau Véronique (1997), « Sociologie des architectes », in *Urbanisme*, n°293, Mars, pp. 61-63.

Bourdieu Pierre (1987), « Agrégation et ségrégation ; le champ des grandes écoles et le champ du pouvoir » in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales.*, n°69, pp. 2-5.

Bourdieu Pierre (1990), « La domination masculine », *Actes de la recherche en science sociale*, n°84, juin, pp. 2-31.

Bussel Ann (1995), « Women in architecture : Leveling in playing field », *Progressive Architecture*, n°11, novembre, pp. 45-49.

Chadoin Olivier (2006), *Être architecte : les vertus de l'indétermination – De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, PULIM, « sociologie », Limoges.

Champy Florent (1999) « Vers la déprofessionnalisation, l'évolution des compétences des architectes en France depuis 1980 », in *Les cahiers de la recherche architecturale*, n°2-3, novembre, p. 27-38.

DAPA, (2000), *Observatoire de l'économie de l'architecture*, Paris, Ministère de la culture.

Fowler Bridget, Wilson Fiona (2004), « Women architects and their discontents », in *Sociology*, Vol. 38-1, pp. 101-119.

Hugues Everett C. (1996), *Le regard sociologique – Essais choisis*, Paris, EHESS

Lamy Bernard, Robirosa Michel (1975), *L'évolution de la profession d'architecte*, Paris, Centre de Sociologie Urbaine.

Montlibert de Christian (1995), *L'impossible autonomie de l'architecte*, Strasbourg, PUS

Morris Dixon Jean B. (1994) « A white gentleman's profession ? », *Progressive Architecture*, n°11, novembre, p.53-61.

Moulin Raymonde et Al. (1973), *Les architectes, métamorphose d'une profession libérale*, Calmann Levy.

Ollivier Marc (1972), *Psychanalyse de la maison*, Paris, Seuil, coll. « Intuitions »,

Parent Claude (1975), *Architecte, un homme et son métier*, Paris, Robert Laffont.

Notes

[1] Cet article est issu d'une Thèse de Doctorat en sociologie réalisée sous la direction d'Yvon Lamy à l'université de Limoges (Olivier Chadoin, 2006).

[2] DAPA, 2000.

[3] La représentation de cette forme d'exercice est encore plus élevée pour les femmes de moins de 40 ans (15,8%). En outre, la part respective des architectes en situation dite « sans activité » est de 27,6% pour les femmes et de 23,5% pour les hommes (*Bulletin de l'observatoire de la scolarité et de l'insertion professionnelle*, 1997).

[4] Anne Bloch, 1985.

[5] Christian De Montlibert, *L'impossible autonomie de l'architecte*, Strasbourg, PUS, 1995.

[6] Selon une enquête réalisée en 1995, elles sont 43% à avoir choisi une « diversification au sein de l'architecture » contre 33% pour les hommes. Par ailleurs 32,8% des architectes salariés dans le secteur public ont fait une formation complémentaire liée à l'urbanisme contre 19% d'architectes libéraux, (DAU, 1995).

[7] Cf. *BIP* n°89, 14 mai 1980.

[8] Sans compter leur difficulté d'insertion : en 1993, par exemple, le chômage touchait près de deux fois plus les femmes diplômées que les hommes (DAU, 1995).

[9] Il faut ici préciser la répartition proposée. Le terme « architecte libéral » rassemble tous les architectes qui ont une agence ou exercent seuls sous ce statut, le plus souvent dans le champ de la conception et de la maîtrise d'œuvre. Ils sont obligatoirement inscrits à l'Ordre des architectes. Les « salariés d'agence » exercent dans le même champ que les libéraux. Néanmoins ils ne sont pas toujours inscrits à l'Ordre. La catégorie « salariés privés » regroupe des architectes qui travaillent moins souvent dans le secteur de la maîtrise d'œuvre. Il s'agit des salariés de la promotion immobilière, des SEM d'aménagement, des associations, structures d'ingénierie... c'est-à-dire des « occupations » le plus souvent « connexes » à l'exercice de la maîtrise d'œuvre architecturale traditionnelle. Les « Salariés du public » exercent dans les Ministères (DDE, DAPA), les collectivités publiques et territoriales, dans des offices publics d'HLM, donc le plus souvent du côté de la maîtrise d'ouvrage. Enfin, les « travailleurs indépendants » ont le plus souvent des rôles de consultants en aménagement et en urbanisme. Ce découpage des situations professionnelles proposé par la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme (Ministère de la culture) montre la difficulté d'identifier les postes occupés par les salariés publics et privés et leur plus ou moins grand éloignement de la formation de base des architectes. Les données utilisées ici sont de 1995 et 2000, époques de l'existence de l'observatoire de la profession d'architecte. Cet observatoire qui supposait une logique de production de connaissance régulière et réflexive est aujourd'hui remplacé par le recours à la logique du sondage d'opinion où se confondent « représentation politique » et « représentation statistique ».

[10] Véronique Biau (1997) note que tous les architectes n'occupent pas les mêmes positions, ne sont pas portés dans leurs pratiques par les mêmes intérêts et qu'une forte différenciation s'installe entre une « frange conceptrice » et une « frange dispersée » des métiers de l'architecture. De même, le Ministère de la culture (Direction de l'architecture) parle aujourd'hui des « métiers de l'architecture ».

[11] Cf., entres autres, l'ouvrage de Marc Ollivier (1972), qui fait de la porte une « fente naturelle » qui marque le passage entre un « intérieur féminin » et un « extérieur plus viril »...

[i] Pierre Bourdieu, « La domination masculine », *Actes de la recherche en science sociale*, n°84, juin, pp. 2-31, 1990

[12] Claude Parent, *Architecte, un homme et son métier*, Paris, Robert Laffont., 1975.

[13] Anne Boigeol, 1996

[14] Everett C. Hugues, *Le regard sociologique - Essais choisis*, Paris, EHESS, 1996, pp. 61-68

[15] Everett C. Hugues, *op. cit.*, pp. 123-135.

[16] Xavier Arsene Henry, *Rençons il se fait tard... le long voyage d'un architecte, 1918-1998*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 370

[17] Situation qui fait des architectes exerçant dans les secteurs dits « impurs » des individus en porte-à-faux, souvent plus lucides et moins « croyants » en ce fameux modèle fondamentaliste de la profession.

[18] Champy F., « Vers la déprofessionnalisation, l'évolution des compétences des architectes en France depuis 1980 », in *Les cahiers de la recherche architecturale*, n°2-3, novembre, 1999, p. 24